

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 25 Mars 2010
COMPTE RENDU-**

Le jeudi 25 mars 2010, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 34 délégués étaient présents. Monsieur Robert GREFFET a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i> - M. GLORIOD, Maire de Balan, - M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux, - M. CHABERT, Représentant de Sainte Croix.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i></p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i> - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. GIRARD, Représentant de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i> - M. CAGNAC, Représentant de Boyeux Saint Jérôme, - M. SAPALY, Représentant de Labalme, - Mme ZIVKOVIC, Maire de Mérignat, - Mme DE VECCHI, Maire de Saint Alban, - M. ORSET, Maire de Saint Jean le Vieux.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i> - M. ORSET, Maire de l'Abergement de Varey, - M. BAUDRY, Adjoint d'Ambérieu-en-Bugey, - M. SACCO, Représentant d'Ambronay, - M. DUSSERT, Maire de Blyes, - M. LUCCHINI, Représentant de Château-Gaillard, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme BOTTEX, Maire de Leyment, - M. RAMEL, Représentant de Meximieux, - M. VERNAY, Maire de Pérouges, - M. CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-franc, - M. GARCIA, Représentant de Saint-denis-en-bugey - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niost, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - M. CUGNO, Représentant de Saint Vulbas, - Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon.</p>	<p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</i> - Mlle ARRIGONI, Maire de Montagnieu, - M. BABOLAT, Représentant de Montagnieu, - M. BEGUET, Maire de Serrières de briord.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i> - M. REVERDY, Représentant d'Argis, - Mme GIRAUDET, Maire de Torcieu.</p> <p><i>COMMUNES ISOLEES</i> - M. BOUCHER, Maire de Chatillon-la-Palud, - M. HUMBERT, Maire de Villette sur ain.</p> <p><i>CONSEILLER GENERAL</i> - M. BENASSY, Conseiller Général.</p> <p>Sont excusés : - Messieurs LAMBERT et ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes) - Messieurs GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel) - Messieurs PROTIERE, GADIOLET et LOUSTALET (C.C. de Miribel et du Plateau) - Monsieur FERRY (C.C. de Pont d'Ain-Priay-Varambon) - Messieurs PERRET, FREY, HAPCHETTE, VAUDO, GAGNE, LONGATTE et Mesdames DUBOIS et BOZON (C.C. de la Plaine de l'Ain) - Madame BLANC FALCON (C.C. de la vallée de l'Albarine).</p>
---	--

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Elle présente à l'assemblée Monsieur Sébastien ROLLAND, Chargé d'étude du pôle grand territoire, ainsi que Monsieur Olivier ROUSSEL, Directeur d'étude et responsable du pôle grand territoire qui sont venus présenter d'une part la démarche Interscot, et d'autre part l'offre commerciale de l'aire métropolitaine lyonnaise (caractéristiques et dynamiques récentes).

BUDGET PRIMITIF 2010

La Présidente explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2010.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 202 034 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 9 076 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

La Présidente indique le coût total des deux études réparti sur les exercices 2009 et 2010 : 44 735 € TTC, déduction faite des deux subventions versées par la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ain, pour la somme totale de 23 200 €. Quelques précisions ont été apportées par la Présidente :

- Le montant budgété sur la ligne budgétaire « Etudes et recherches » servira d'une part à finir de régler les deux études en cours et d'autre part à provisionner dans le but de financer la future évaluation du SCOT ;
- Les chapitres « Immobilisations incorporelles et corporelles » ont été augmentés dans un souci d'équilibre du budget, mais les sommes budgétées ne seront pas utilisées en totalité ;
- Dans les recettes de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice 2009 ont été réinjectés en totalité.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2010.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES

La Présidente rappelle que conformément à l'article 8 des statuts, « la contribution financière des communes isolées :

- *Villette-sur-Ain et Chatillon-la-Palud,*

et des communautés de communes :

- ***communauté de communes de la Plaine de l'Ain,***
- ***communauté de communes du canton de Montluel,***
- ***communauté de communes de Miribel et du Plateau,***
- ***communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon,***
- ***communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain,***
- ***communauté de communes de l'Albarine,***
- ***communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes.***

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2010 est de 105 324 euros. La répartition est celle indiquée dans les tableaux annexés à la délibération. Ces données sont extraites du recueil administratif des finances communales de la Préfecture de l'Ain de 2008 et du recensement général (de 2007) de la population entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le montant et la répartition de la contribution des communes isolées et communautés de communes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

ACCUEIL DE STAGIAIRES POUR L'ANNEE 2010

La Présidente rappelle qu'il est possible, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur/Scot et de l'élaboration du schéma de secteur, de recevoir des stagiaires pour aider et seconder les personnes chargées de réaliser les travaux afférents à ces missions.

Les frais de déplacements pourront être remboursés et une indemnité de fin de stage éventuellement allouée. La Présidente rappelle que la responsabilité civile du syndicat couvre également les stagiaires, sans surprime.

L'assemblée a approuvé l'accueil de stagiaires au sein du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain pour l'année 2010.

INTERVENTION DE L'AGENCE D'URBANISME DE LYON

Avant de laisser la parole à Olivier ROUSSEL et à Sébastien ROLLAND de l'agence d'Urbanisme de Lyon, Madame la Présidente souhaite rappeler l'intérêt qui est celui du SCOT BUCOPA de participer à une démarche métropolitaine telle que l'Interscot qui regroupe aujourd'hui 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise. Elle précise que cette démarche se justifie par les interrelations fortes qui lient notre territoire et la région lyonnaise. Cette communauté de destin nous oblige à être acteur et à faire entendre notre voix dans des démarches collectives à cette échelle.

C'est dans ce cadre que s'inscrit aujourd'hui la présentation de la démarche Interscot à notre comité syndical de ce jour.

En outre, elle rappelle que lors de la dernière réunion des Présidents de l'Interscot qui s'est tenue à SAINT-BERNARD (01) le 9 juin 2009, Monsieur Olivier ROUSSEL avait fait une présentation forte intéressante de l'évolution du développement

commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Dans le cadre de notre travail en cours sur l'urbanisme commercial sur notre territoire, Madame SELIGNAN a souhaité que cette restitution vienne compléter la présentation plus générale de la démarche Interscot.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le mercredi 21 avril 2010 à 18h30.

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des participants à ce comité syndical.

Elle invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 30.